



Dettes de son fils de 18 ans

Par Libellule69

Mon fils de 18 ans vit dans un studio à 1h30 de chez moi. Il a terminé ces études en août 2025. Depuis il vit de petits boulots à droite et à gauche mais pas fixé. Financièrement il ne s'en sort pas. Du coup il a 4 mois de loyers impayés. Sur décision de mon ex mari, son propriétaire le met dehors au 30 juin. Mon ex mari est garant sur le bail. Je n'ai jamais rien signé ou été concerté sur cet appartement ou le bail. Mais mon ex mari me réclame la moitié de la dette soit 1200 euros à payer au 30 juin. Car il s'est mis d'accord avec le propriétaire sans me demander mon avis au préalable! Est-ce légal? Et que dois-je faire. En sachant que je verse assez régulièrement de l'argent à mon fils pour les courses ou certaines factures. Et en sachant que mon ex mari a arrêté de payer la pension alimentaire à mon fils depuis août 2025 2 mois après ses 18 ans. Alors qu'il n'a pas d'emploi fixe.

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement